



La faune et le SRAS-CoV-2 : FAQ

Date : Le 3 décembre 2021

Y a-t-il des craintes que le SRAS-CoV-2, le virus à l'origine de la COVID-19, puisse s'étendre à la faune?

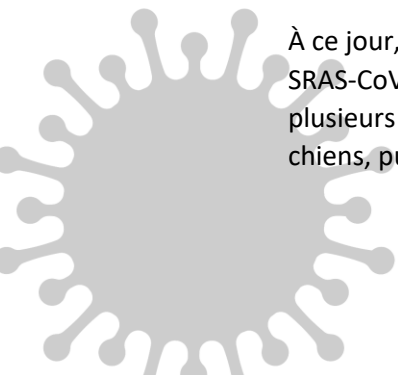
Le Canada et les États-Unis ont récemment signalé la présence du SRAS-CoV-2 chez le cerf de Virginie sauvage, ce qui constitue la première preuve que le virus peut circuler dans les populations d'animaux sauvages. Des études menées aux États-Unis ont révélé que le virus s'est propagé de l'humain au cerf à de multiples occasions, puis du cerf au cerf. Bien que les tests de dépistage du SRAS-CoV-2 chez le cerf sauvage de Virginie ne révèlent aucun signe clinique de maladie, on ne sait pas quelles seront les répercussions du virus sur les populations de cerfs, d'autres espèces de cervidés ou d'autres espèces potentiellement vulnérables qui partagent leur habitat. D'autres recherches et une surveillance seront nécessaires pour comprendre comment le SRAS-CoV-2 se transmettra dans les populations de cerfs et quels effets il aura sur celles-ci et si le cerf de Virginie pourrait devenir un réservoir de transmission du SRAS-CoV-2.

Auparavant, le seul autre animal sauvage infecté par le SRAS-CoV-2 en Amérique du Nord était un vison sauvage, trouvé près de la propriété d'une ferme commerciale de vison où sévissait une éclosion dans l'Utah, en décembre 2020. Contrairement aux résultats obtenus chez le cerf de Virginie, le vison présentait de légers signes respiratoires cliniques, et il n'y avait aucun autre signe de propagation chez le vison sauvage ou les autres espèces d'animaux sauvages échantillonnés dans la région.

Environnement et Changement climatique Canada a établi des partenariats avec d'autres organismes fédéraux (Agence canadienne d'inspection des aliments, Agence de la santé publique du Canada et Parcs Canada), les provinces, les territoires, les établissements d'enseignement et le Réseau canadien de la santé de la faune pour la surveillance du SRAS-CoV-2 dans la faune canadienne. Cette surveillance aidera à évaluer la possibilité que le virus se propage à des espèces sauvages vulnérables, qu'il s'agisse du vison sauvage, car on sait qu'il peut s'évader, ou des humains, à évaluer le risque d'établissement du virus chez les populations fauniques et à déterminer les répercussions sur la santé et les populations fauniques, si le virus se propage davantage dans la faune. De plus amples renseignements sont présentés dans les [Lignes directrices pour la surveillance des espèces sauvages en réponse à la détection du SRAS-CoV-2 chez des visons d'élevage au Canada](#).

Quels sont les animaux sauvages les plus susceptibles d'être infectés par la COVID-19?

À ce jour, il a été démontré que de nombreuses espèces sont susceptibles d'être infectées par le SRAS-CoV-2 dans des conditions naturelles ou expérimentales. En date du 30 novembre 2021, plusieurs espèces dans le monde ont été infectées naturellement dans les ménages (p. ex. chats, chiens, putois); les zoos, sanctuaires et aquariums (p. ex. plusieurs espèces de gros chats,





loutres, gorilles, Binturong, coatis, hyènes); les fermes (p. ex. le vison commercial, le cerf de Virginie en captivité); et à l'état sauvage (p. ex. le vison sauvage et le cerf de Virginie en liberté). Il a été démontré que de nombreuses espèces sont susceptibles d'être infectées dans des conditions expérimentales. La liste des espèces sensibles au virus connues continue d'évoluer, à mesure que de nouvelles données sont disponibles. Une liste des espèces potentiellement vulnérables après une infection naturelle ou expérimentale figure dans les [Lignes directrices pour la surveillance des espèces sauvages en réponse à la détection du SRAS-CoV-2 chez des visons d'élevage au Canada](#) (voir le tableau 1) et d'autres renseignements figurent dans la page Web [Les animaux et la COVID-19](#).

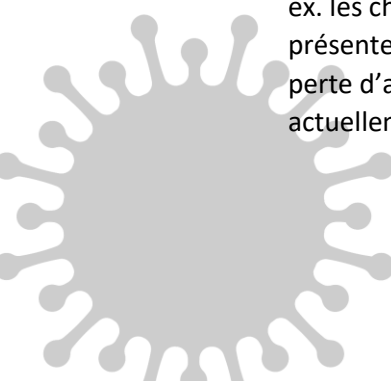
Quel est le risque que représentent les élevages de visons pour la faune?

Les visons sont très sensibles au SRAS-CoV-2. Les visons d'élevage peuvent rapidement propager le virus entre eux, et il a été démontré qu'ils pouvaient le transmettre à l'humain. La COVID-19 a été détectée chez des chats et des chiens domestiques dans les fermes de visons infectées.

Environnement et Changement climatique Canada a établi des partenariats avec d'autres organismes fédéraux (l'Agence canadienne d'inspection des aliments, l'Agence de la santé publique du Canada et Parcs Canada), les provinces, les territoires, les établissements d'enseignement et le Réseau canadien de la santé de la faune pour la surveillance du SRAS-CoV-2 dans la faune canadienne autour des fermes de vison infectées. Cette surveillance aidera à évaluer la possibilité que le virus se propage à des espèces sauvages vulnérables, qu'il s'agisse de vison, car on sait que le vison d'élevage s'échappe, ou d'humains, à évaluer le risque d'établissement du virus dans les populations fauniques et à déterminer les répercussions sur la santé et les populations fauniques, si le virus se propage davantage dans la faune. De plus amples renseignements sont présentés dans les [Lignes directrices pour la surveillance des espèces sauvages en réponse à la détection du SRAS-CoV-2 chez des visons d'élevage au Canada](#).

Quels sont les signes cliniques que l'on peut observer chez les animaux sauvages infectés par la COVID-19?

De légers signes cliniques de courte durée ont été signalés chez le cerf de Virginie infecté expérimentalement, mais il n'existe actuellement aucune mention de maladie clinique associée au SRAS-CoV-2 dans les populations sauvages de cerfs de Virginie. Cependant, des études menées sur des animaux domestiques et des animaux sauvages en captivité dans des zoos, tels que les gorilles, les mustélidés (p. ex. les furets), les canidés (p. ex. les chiens) et les félidés (p. ex. les chats, les tigres, les lions), révèlent que ces animaux peuvent tomber malades et présenter des signes de maladie, comme la fièvre, la fatigue, des éternuements, une toux, une perte d'appétit, des difficultés respiratoires, des vomissements ou des diarrhées. Il y a actuellement peu d'information sur la COVID-19 et la faune, et les recherches se poursuivent.





Que fera-t-on si un animal sauvage est révélé positif pour le SRAS-CoV-2?

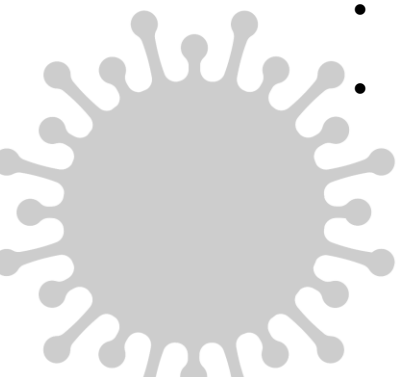
Si l'on soupçonne la présence de SRAS-CoV-2 dans un échantillon provenant d'un animal sauvage, des échantillons seront soumis au Centre national des maladies animales exotiques de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Si le résultat est positif au SRAS-CoV-2 dans ces laboratoires, il sera déclaré à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Les ministères et organismes compétents à l'échelle provinciale, territoriale et fédérale (p. ex. l'Agence de la santé publique du Canada, Environnement et Changement climatique Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments) coordonneront l'intervention avec les autorités responsables de la gestion de la santé de la faune. Les mesures précises à prendre dépendront de l'espèce et du lieu, mais il est probable qu'un suivi et une surveillance seront mis en place pour déterminer le degré de risque pour les autres espèces sauvages et les humains.

Quelles sont les précautions à prendre lors de la manipulation d'animaux sauvages?

Bien que des cas d'animaux infectés par le SRAS-CoV-2 aient été observés, nous en apprenons encore sur les animaux qui peuvent être infectés. Il est important de se rappeler que le plus grand risque d'exposition au SRAS-CoV-2 provient d'autres personnes. Lorsqu'il est nécessaire d'être en contact avec des espèces sauvages, par exemple à des fins de recherche ou de rétablissement, il est recommandé de prendre les mesures suivantes.

Mesures visant à limiter la transmission du SRAS-CoV-2 des humains aux espèces sauvages :

- Encouragez tous les travailleurs à se faire vacciner contre le SRAS-CoV-2. La vaccination est l'un des moyens les plus efficaces de vous protéger et de protéger vos familles et vos communautés contre la COVID-19, et peut également contribuer à prévenir la transmission de la COVID-19 des humains aux animaux. Pour de plus amples renseignements sur la vaccination contre la COVID-19, consultez la page Web [Pour de plus amples renseignements, consultez la page Vaccination contre la COVID-19 : Comment se faire vacciner.](#)
- Encouragez tous les travailleurs à effectuer une autoévaluation régulière pour détecter les symptômes de la COVID-19.
- Utilisez un équipement de protection individuelle approprié, y compris un masque à trois couches bien ajusté.
- Utilisez des gants en nitrile ou en latex et changez de gants régulièrement ou entre chaque animal, si vous manipulez des espèces vulnérables.
- Lavez-vous les mains à l'eau et au savon ou utilisez un désinfectant pour les mains avant et après la manipulation, et après avoir retiré les gants
- Réduisez au minimum les activités exigeant un contact direct avec les animaux sauvages (p. ex. la manipulation) et déterminez les risques possibles.





- Évitez d'être à proximité d'animaux sauvages pendant de longues périodes et privilégiez les approches non invasives pour remplacer la capture d'animaux.
- Les équipements et les surfaces en contact avec les animaux sauvages doivent être nettoyés avec un nettoyant de surface approuvé et désinfectés entre les utilisations.

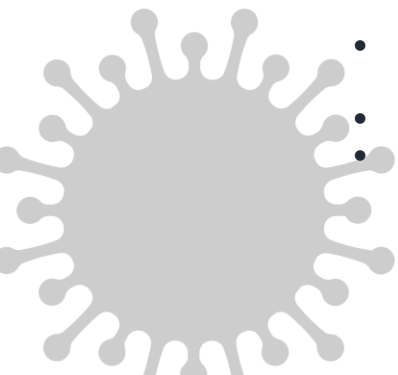
Pour de plus amples renseignements, consultez le document intitulé [Espèces sauvages et SRAS-CoV-2 : Lignes directrices sur la manipulation](#).

Quel est le risque de contracter la COVID-19 par les animaux lors de la chasse ou du piégeage?

Des données récentes indiquent que le cerf de Virginie sauvage en Amérique du Nord a été infecté par le SRAS-CoV-2. À ce jour, il n'y a aucune transmission connue du SRAS-CoV-2 du cerf de Virginie à l'humain. Toutefois, il existe un risque que les personnes en contact avec des cerfs ou des carcasses infectés soient exposés au virus. De plus amples renseignements sur le risque associé au cerf de Virginie figurent dans le [Résumé de l'évaluation qualitative rapide des risques - SRAS-CoV-2 chez le cerf de Virginie](#).

La [vaccination](#) est l'un des moyens les plus efficaces de vous protéger et de protéger vos familles et vos communautés contre la COVID-19. Toutefois, jusqu'à ce qu'on en sache davantage afin de réduire les risques, [l'Agence de la santé publique du Canada recommande les précautions suivantes](#) pour les personnes en contact étroit avec le cerf :

- [Portez un masque bien ajusté](#) lorsque vous êtes exposé aux tissus et aux fluides respiratoires des cerfs.
- Lors de la manipulation de tissus comme les poumons, la trachée, la bouche et la cavité nasale :
 - Évitez autant que possible d'éclabousser ou de pulvériser les fluides de ces tissus.
 - Nettoyez ou remplacez les couteaux ou l'équipement avant de manipuler le reste de la carcasse.
- Ne chassez pas ou ne consommez pas d'animaux qui semblent malades ou qui sont trouvés morts et signalez tout animal malade ou mort à votre autorité locale de la faune.
- Lorsque vous manipulez et dépouillez la carcasse :
 - Portez des gants (p. ex. caoutchouc, latex, nitrile, vinyle) et des lunettes de protection (p. ex. lunettes de protection, lunettes de protection, écrans faciaux).
 - Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas et évitez de vous toucher le visage.
 - Traitez les carcasses à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré.
- Garder les animaux de compagnie et les chiens de chasse loin des carcasses et des tissus jetés.
- Consultez les autorités locales pour l'élimination appropriée des carcasses.
- Après avoir manipulé la carcasse :





- Laver les couteaux, le matériel et les surfaces et les désinfecter avec de [l'eau de Javel](#).
- Retirez vos gants et [lavez-vous les mains](#) avec du savon et de l'eau ou utilisez un [désinfectant pour les mains](#).
- Changez vos vêtements et vos chaussures si possible.
- Faites cuire la viande à une température interne de [74 °C \(165 °F\)](#) pour tuer tout parasite, virus ou bactérie qui pourrait être présents.

Les précautions susmentionnées sont particulièrement importantes pour les personnes qui [risquent d'être gravement malades si elles contractent la COVID-19](#), ainsi que pour celles qui ne sont pas entièrement vaccinées. Dans la mesure du possible, demandez à une personne entièrement vaccinée de manipuler et de vider les carcasses.

En plus des renseignements fournis par le gouvernement du Canada, veuillez consulter les autorités de santé publique de votre province ou territoire et suivre toutes leurs directives et recommandations.

Que font ECCC et ses partenaires fédéraux pour lutter contre le SRAS-CoV-2 chez les animaux sauvages?

Environnement et Changement climatique Canada et les ministères partenaires, ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux, ont adopté l'approche « Un monde, une santé » pour former des groupes de travail qui surveillent la COVID-19 dans la faune canadienne afin de mieux comprendre la façon dont les animaux peuvent être atteints du SRAS-CoV-2, le virus à l'origine de la COVID-19, en être porteurs et le transmettre. En collaboration avec ses partenaires, ses homologues provinciaux et territoriaux et le milieu universitaire, ECCC continue d'évaluer les répercussions possibles du virus sur la faune canadienne, et a élaboré les documents suivants : [Lignes directrices sur la surveillance de la faune en réponse à la détection du SRAS-CoV-2 chez des visons d'élevage au Canada](#) et [Espèces sauvages et le SRAS-CoV-2 : Lignes directrices sur la manipulation](#). De plus, la surveillance du SRAS-CoV-2 et d'autres nouveaux coronavirus dans la faune canadienne se poursuit afin de combler les lacunes importantes dans notre compréhension de la COVID-19 sur les humains, les animaux et l'environnement.

